

DELEATUR DANS L'AFFAIRE NOTIN

Dans un article de treize pages, Bernard Notin avait, en passant, exprimé en un court alinéa son scepticisme au sujet de l'existence des chambres à gaz hitlériennes. Ce fut l'élément déterminant du scandale. M. Gérard Destanne de Bernis décida d'envoyer aux abonnés (bibliothèques, universités, institutions) ce qu'en termes d'Église on pourrait appeler une monition de deleatur, c'est-à-dire un avertissement d'avoir à « faire disparaître » un article sacrilège. On trouvera ci-dessous le texte de deux pièces datées du 26 janvier 1990. L'une émane du bureau de l'Institut de sciences mathématiques et économiques appliquées (11, rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS, Institut Poincaré) et l'autre du directeur des Presses Universitaires de Grenoble.

COMMUNIQUÉ

Dans le dernier numéro de la revue Économies et Sociétés, sous le titre "La France vassale", l'article de M. B. NOTIN a soulevé la plus grande émotion par son contenu raciste, révisionniste, ascientifique.

M. Frédéric POULON, responsable de ce numéro, reconnaît que ce texte a été substitué au moment de la publication à celui qui avait été soumis à la Direction de l'ISMEA.

Celle-ci partage d'autant plus l'indignation que soulève ce texte qu'à son insu l'ISMEA a servi de véhicule à de tels propos.

Elle rompt ses relations avec le responsable de ce Cahier. Elle demande aux abonnés, en particulier aux bibliothèques, d'éliminer cet article des exemplaires qu'ils ont reçus, pendant qu'elle le fait disparaître de ceux qui n'ont pas encore été diffusés.

Pour le Bureau
Yves CHAIGNEAU, François DENOEL,
Gérard DESTANNE DE BERNIS, Jacques
LESOURNE, Jean MARCZEWSKI, Pierre URI.
**PRESSES UNIVERSITAIRES
DE GRENOBLE**

Concerne Économies et Sociétés
n° 8/1989

Madame, Monsieur,

Compte tenu du communiqué ci-joint qui vous en donne les raisons, nous vous demandons de bien vouloir faire disparaître l'article de Monsieur B. NOTIN (pp. 117 à 129) et de le remplacer par le texte joint.

Nous nous excusons d'avoir à vous demander ce travail.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur des P.U.G.

A la demande de l'ISMEA.

